



MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 614 INTITULÉ :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 614 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 210 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PERMETTRE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 14.1-H :

- **L'USAGE HABITATION, L'USAGE HABITATION COLLECTIVE (*HF*) ET L'USAGE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (*PA*).**

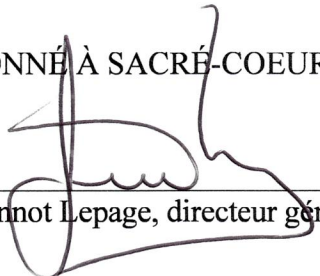
À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MENTIONNÉ CI-HAUT.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur a adopté le projet de règlement 614 modifiant le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur en vue de permettre à l'intérieur de la zone 14.1-H :
 - L'usage habitation, l'usage habitation collective (*Hf*) et l'usage public et institutionnel (*Pa*).
2. Que ce projet de règlement concerne l'ajout à la zone numéro 14.1-H l'usage habitation collective et l'usage public et institutionnel;
3. Que le projet de règlement numéro 614 contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire tel qu'indiquées dans le projet de règlement ;
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 9 mars 2023 de 18 h 00 à 18h30** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

8- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SACRÉ-COEUR CE 20 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2023



Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier